



## ***Protocole sanitaire Ecole Louis Collas- 60410 SAINTINES***

Le document élaboré par le directeur d'école en étroite coopération avec le maire de la commune, s'inscrit dans le cadre du protocole sanitaire de réouverture des écoles en vigueur. Il intègre et présente les mises en œuvre dans le contexte local.

Le schéma ne saurait se substituer au protocole sanitaire qui constitue la référence réglementaire\*.

Après avoir reçu l'adhésion de toutes les parties, et transmis à l'inspecteur de la circonscription, le document est alors annexé pour cette fin d'année au règlement intérieur de l'école. Chaque parent qui confiera son enfant à l'école sera informé et s'engagera au respect des précisions mentionnées afin de garantir collectivement le bon fonctionnement de l'école.

L'organisation des temps périscolaires ou inscrits dans le cadre du 2S2C, sera l'objet d'une annexe jointe à ce document.

### Références ministérielles :

- La circulaire du 4-5-2020 MENE2011220C : Réouverture des écoles et des établissements scolaires - Conditions de poursuite des apprentissages

- Le protocole sanitaire de réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires\*

<https://www.education.gouv.fr/media/67182/download>

- Présentation du guide sanitaire. vidéo

<https://youtu.be/LJQjs-SEWLU?list=PLjcV9PGUII76vVQWivdtOxVTsxXzNgMHI>

- Le kit des fiches d'accompagnement

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/t-l-charger-le-kit-complet-des-7-affiches-pdf--67365.pdf>



## **Protocole sanitaire Ecole Louis Collas- 60410 SAINTINES**

### Lignes directrices :

- **Le respect des règles sanitaires** s'impose à tous avec une vigilance constante dans les locaux, dès les abords de l'école, par les enfants et les adultes dans l'esprit d'une continuité éducative fondée sur la responsabilité de chacun. Ces règles s'appuient sur 5 fondamentaux : l'application des gestes barrière, la distanciation physique, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, la formation, l'information et la communication. Les précautions mentionnées dans le protocole sanitaire national sont portées conjointement par les acteurs de l'école et les parents.
- **La base du volontariat** des parents.
- **La progressivité** permet aux membres de la communauté éducative de prendre le temps nécessaire à l'appropriation des contraintes mais aussi à la mise en confiance. La sérénité est un levier de réussite.
- **La personnalisation** constitue enfin le quatrième principe, d'ordre pédagogique pour répondre à la diversité des besoins des élèves.

Chaque élève pourra bénéficier de la continuité pédagogique en articulant les temps présentiels en classe et distanciels avec des outils numériques ou sur des supports papier, auxquels pourront possiblement s'ajouter d'autres temps éducatifs (2S2C : sport, santé, culture et civisme) en partenariat avec la collectivité.

### Les mesures prises d'ordre sanitaire pour les lieux et les personnes

*Voir les fiches du kit présentées ci-dessus : respect strict des gestes barrière, lavage des mains dès l'arrivée à l'école, avant d'entrer en classe, en sortant en récréation et à son retour, avant de manger, avant et après être allés aux toilettes. Le rappeler aux élèves avec pédagogie et conviction. Utiliser eau et savon éventuellement du gel hydro alcoolique (sous le contrôle d'un adulte). Des temps d'apprentissage de ces gestes sont institués comme des rituels évitant le relâchement dans la durée.*

*Le port du masque pour les adultes est obligatoire en complément du respect de la distanciation Physique (d'au moins un mètre et en évitant les croisements lors des déplacements). Les espaces fermés sont aérés très régulièrement.*

*Si des symptômes apparaissent et/ou suspicion de COVID-19, l'élève ne doit pas se rendre à l'école. La famille doit prévenir le directeur de l'école.*

*Dans notre école, nous avons formalisé l'organisation spatiale et temporelle de la manière suivante :*

- Affichage des gestes barrière dans les classes, les couloirs et les points d'eau.
- Lieux de confinement d'une personne présentant des symptômes : bâtiment 1 = dortoir, bâtiment 2 = couloir classe de Mme KRIZANCIC ou de Mme BALLAND.
- Ménage et désinfection des espaces utilisés : 2 fois par jour : midi et soir.



## **Protocole sanitaire Ecole Louis Collas- 60410 SAINTINES**

- Un bac dans chaque classe est à disposition afin que les objets à désinfecter soient identifiés.
- Maternelle : des boîtes nominatives et individuelles de matériel sont fournies à chaque enfant.
- Élémentaire : Les parents devront inscrire sur le matériel de leur enfant, le nom et prénom.
- École : Les parents devront fournir à leur enfant un paquet de mouchoirs et une bouteille d'eau avec nom et prénom.
- Maternelle : un WC sur deux est condamné. Élémentaire : 1 WC identifié pour chaque groupe d'élèves.

### **L'aménagement apporté aux espaces et à l'adaptation du matériel**

*Les espaces sont aménagés pour n'accueillir que le nombre d'élèves permettant le respect du protocole sanitaire. Les tables sont espacées afin de respecter l'aire d'environ 4m<sup>2</sup> autour d'un élève. Le mobilier et les sols sont nettoyés tous les jours et dès changement de groupe. Les sanitaires et les points de contact sont nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour.*

*Le matériel des élèves est individuel. Le partage de manuels entre l'école et la maison est limité et l'on veillera au dépôt sur la table de travail de l'élève. Les crayons seront nettoyés après chaque utilisation s'ils doivent rester en classe. Le matériel ne passe pas de main en main.*

*Dans notre école, nous avons formalisé l'organisation spatiale et temporelle de la manière suivante :*

- Élémentaire : Pendant le présentiel des élèves, le cartable et le matériel des élèves restent à l'école.
- Maternelle : Petite-section : les draps sont redonnés aux familles chaque jour afin d'être lavés. Les parents doivent fournir des draps propres tous les jours. Les « doudous » et les sacs ne sont plus autorisés.
- Ecole : Les objets ( autres que scolaires) et jeux provenant de l'extérieur sont interdits.
- Des bâches et du rubalise isoleront les espaces interdits aux enfants (coins jeux, toboggan, bibliothèque...).
- Élémentaire : maximum :12 places / Maternelle : Maximum : 6 places.

### **L'organisation retenue pour les déplacements**

*L'accueil et la sortie des élèves sont organisés de manière à éviter le regroupement de personnes. Afin de fluidifier la circulation, des lieux et des horaires sont définis pouvant être échelonnés. Une organisation est arrêtée par l'école.*

**Les parents ne peuvent pas entrer dans les locaux et cela, même en maternelle.**

*Les récréations sont également organisées de manière à limiter le nombre d'élèves qui fréquentent la cour en même temps. Les créneaux peuvent être échelonnés et des zones de la cour peuvent être définies afin de permettre le respect de la distanciation physique. Ces mesures de précaution nécessaires n'obèrent pas le plaisir de jouer et le besoin de se détendre. Les jeux de ballon ne sauraient être autorisés pour les raisons présentées.*



## **Protocole sanitaire Ecole Louis Collas- 60410 SAINTINES**

*Tout est mis en œuvre pour éviter les déplacements en sens contraire, le cas échéant en organisant des sens de circulation. De la même manière, le brassage des groupes est évité.*

Dans notre école, nous avons formalisé l'organisation spatiale et temporelle de la manière suivante :

- Arrivée et départ des élèves : une entrée pour chaque groupe d'élèves identifiée par une affiche.
- Maternelle : les parents déposent et récupèrent leur enfant à la grille.
- École : marquages au sol afin de respecter la distanciation sociale. Dans le rang, chaque élève se place dans un cercle marqué au sol et attend d'entrer dans le couloir afin de se laver les mains.
- Récréations : 10h 00 - 10h20: groupe de Mme KRIZANCIC
  - 10h00-10h20 : groupe de M.CROUZIER
  - 10h20-10h40 : groupe de Mme BALLAND
  - 10h00 : groupe de Mme PRIGENT et Mme NANCEL

### **Les modalités de communication adaptées au contexte**

*La communication est essentielle pour partager la même organisation. Les modalités de communication sont précisées aux familles si celles-ci ont dû être modifiées et adaptées au contexte.*

- Communication avec les familles : mails, BLOG : <http://blogs.ac-amiens.fr/ecolesaintines>, téléphone, visioconférence, courrier postal, site Internet de la mairie: <http://www.saintines.fr/>, affichage, panneau lumineux, page Facebook de la mairie.
- Direction d'école : Mme BALLAND traitera les demandes administratives par mail, téléphone, visioconférence chaque vendredi.
- Adresse mail de l'école : [ce.0600325c@ac-amiens.fr](mailto:ce.0600325c@ac-amiens.fr)

### **L'organisation pédagogique**

*Le retour des élèves à l'école ne dispense pas d'une réflexion sur la continuité pédagogique combinant des temps en distanciel, avec des élèves sur une partie de la période. D'autres temps sont possibles tels que l'étude, et le 2S2C essentiellement conduit à l'extérieur de la classe. Les collectivités peuvent alors être associées à la présentation de ces temps modulaires dans des combinaisons que chaque école élabore et peut faire évoluer. Chaque élève et sa famille dispose d'un emploi du temps qui peut être personnalisé du fait des combinaisons possibles et de la prise en compte de ses besoins. Sur le plan des contenus et de l'accompagnement des équipes, d'autres documents sont mis à disposition, notamment sur le site [Education.gouv](http://Education.gouv.fr) et [Eduscol](http://Eduscol.fr).*



## Protocole sanitaire Ecole Louis Collas- 60410 SAINTINES

Dans notre école, nous avons formalisé l'organisation pédagogique de la manière suivante :

-- Emploi du temps des groupes :

**Présentiel** : l'enseignant est présent à l'école et accueille son groupe.

**Distanciel** : l'enseignant n'est pas présent à l'école et assure l'école à distance.

	Lundi 8h30-16h30	Mardi 8h30-16h30	Jeudi 8h30-16h30	Vendredi 8h30-16h30
Mme PRIGENT	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Distanciel
Mme GARRAOUJ	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel
Mme KRIZANCIC	Distanciel	Distanciel	Présentiel	Présentiel
M CROUZIER	Présentiel	Présentiel	Distanciel	Distanciel
Mme BALLAND	Présentiel	Présentiel	Distanciel	Direction
Mme NANCEL				5,12,19,26 juin et 3 juillet

- Les élèves prioritaires peuvent être accueillis lundi, mardi, jeudi et vendredi dans un des groupes.

Les parents des élèves prioritaires doivent inscrire leur enfant par mail ( [ce.0600325c@ac-amiens.fr](mailto:ce.0600325c@ac-amiens.fr) ) le mardi à 18h au plus tard pour la semaine suivante.